



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 7 juillet 2025 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier

Est/sont absents à cette séance:

Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Lysiane Mercier, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

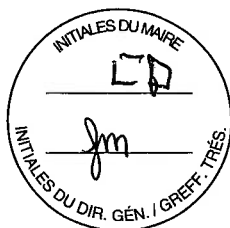
- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE ANCTIL
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 16 juin 2025
- 4 - AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 - Désignation d'un maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2025
 - 4.2 - Désignation des signatures de chèques pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2025
 - 4.3 - Lettre d'appui pour la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud pour leur demande de subvention QADA
 - 4.4 - Adoption du second projet de règlement numéro 04-2025 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

177-07
2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

- 4.5 - Demande de don pour le Tournoi de golf de l'Érable
- 4.6 - Demande d'autorisation - Activité à l'O.T.J. - Pharmacie Isabelle Caron
- 4.7 - Demande de prêt de chaises et tables
- 4.8 - Lettre d'appui au projet 14 villages
- 4.9 - Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités
- 4.10 - Autorisation donnée à la directrice générale et au maire pour la signature du bail pour le local 201
- 4.11 - Adoption du Rapport des États financiers pour l'année 2024
- 4.12 - Engagement de Barbara Daris au poste de Chargée de projets et responsable de la vie culturelle
- 4.13 - Mandat donné à la directrice générale pour l'achat d'un pick-up pour les travaux publics
- 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS
 - 5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil
 - 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
 - 5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard
 - 5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier
 - 5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier
 - 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
 - 5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Modifications du règlement 01-2025
- 8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 8.1 - Acceptation des comptes
 - 8.2 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2025
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2025 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

3.2 - Séance extraordinaire du 16 juin 2025

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 juin 2025 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

178-07
2025

179-07
2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Désignation d'un maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu à l'unanimité des membres présents, de désigner la conseillère MARYLOU MERCIER, maire suppléant, pour les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre 2025.

ADOPTÉ

4.2 - Désignation des signatures de chèques pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2025

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater les personnes suivantes comme signataires pour les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre 2025.

PERSONNES AUTORISÉES :

Maire	Claude Daigle
Maire suppléant	Marylou Mercier
Directrice générale & Greffière-trésorière	Lysiane Mercier
Greffière-trésorière adjointe	Kamille Jean

Cette résolution remplace la résolution # 50-03-2025

ADOPTÉ

4.3 - Lettre d'appui pour la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud pour leur demande de subvention QADA

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue s'engage à rédiger une lettre d'appui en faveur de la demande de subvention présentée par la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud auprès du Programme Québec Ami des Aînés, en reconnaissance de la pertinence et de l'importance de cette initiative pour la communauté.

ADOPTÉ

4.4 - Adoption du second projet de règlement numéro 04-2025 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

180-07
2025

181-07
2025

182-07
2025

183-07
2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement du plan d'urbanisme numéro 04-2016 et son règlement de zonage numéro 05-2016 afin de créer une zone mixte à même la zone 19R sur la rue du Parc

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 2 juin 2025 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement numéro 04-2025 a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 7 juillet 2025, à 18h30 à Sainte-Perpétue, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue adopte le second projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.

SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage ».

Article 2 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

SECTION 2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 05-2016 ».

Article 3 : Modification de l'annexe A

L'annexe A est modifiée par le remplacement de la carte 1 (1 : 2 500) au plan de zonage, le tout tel qu'illustré à l'annexe Adu présent règlement, afin de créer la zone 36Mi à même la zone 19R.

Article 4 : Modification de l'annexe B

L'annexe B est modifiée par le remplacement des grilles de spécifications des zones mixtes (Mi), le tout tel qu'illustré à l'annexe B du présent règlement, de manière à ajouter la zone 36Mi.

SECTION 3 MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement du plan d'urbanisme numéro 04-2016 ».

Article 5 : Modification de l'annexe B

L'annexe B est modifiée par le remplacement de la carte sur les grandes affectations du sol (1 : 2 500), le tout tel qu'illustré à l'annexe C du présent règlement, de manière à créer une affectation mixte (Mi) à même une affectation résidentielle (R) sur les lots 5 489 829, 5 489 827 et sur la partie du lot 5 489 913 située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de manière à faire concorder les limites des grandes affectations avec le cadastre issu de la réforme cadastrale.

SECTION 4 DISPOSITIONS FINALES

Article 6 : Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) auront été dûment remplies.

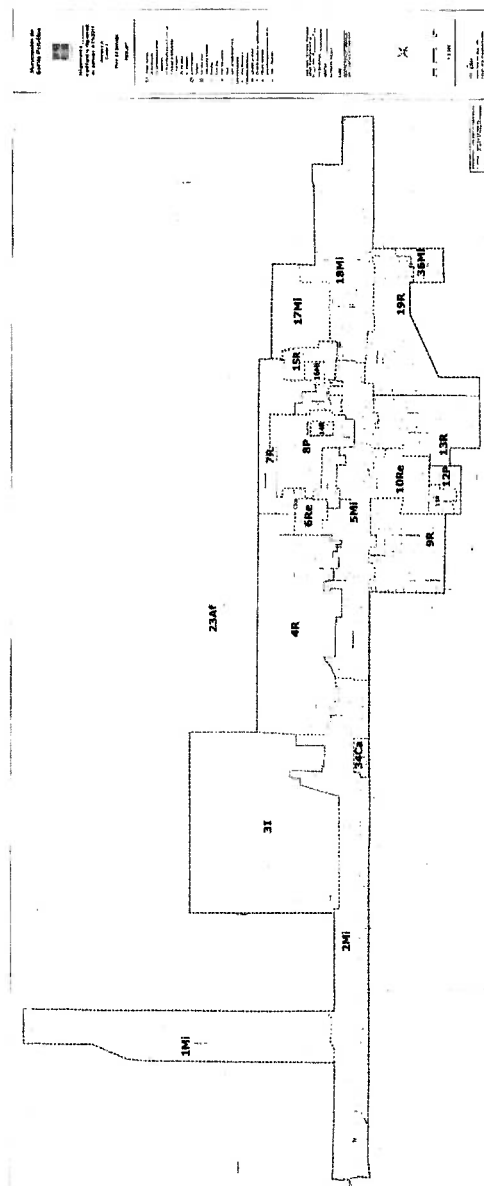
Claude Daigle

Claude Daigle, maire

Lysiane Mercier

Lysiane Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A





N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

ANNEXE B

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE N°68-2010 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

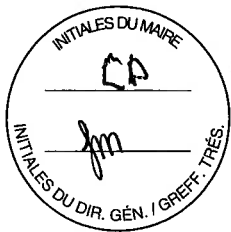
USAGES AUTORISÉS	NUMÉRO DE ZONE												NOTES SPÉCIFIQUES
	1M			2M			SM			10M			
	Scoti	Limite	En rangée	Scoti	Limite	En rangée	Scoti	Limite	En rangée	Scoti	Limite	En rangée	
Habitation													
H-1 Unifamiliale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
H-2 Bifamiliale	X				X			X			X		
H-3 Trifamiliale	X			X			X			X		X	
H-4 Multifamiliale	X		X		X		X		X		X		
H-5 Collective	X		X		X		X		X		X		
H-6 Maison mobile													
Commerces et services													
C-1 Commerce d'accommodation		X		X			X		X		X		
C-2 Commerce de détail, administration et services		X		X			X		X		X		X
C-3 Commerce de véhicules motorisés sans incidence		X		X			X				X		
C-4 Commerce de véhicules motorisés avec incidence		X		X			X				X		
C-5 Station-service		X		X			X				X		
C-6 Commerce contraignant		X		X			X				X		
C-7 Commerce de restauration		X		X			X		X		X		
C-8 Débit d'alcool		X		X			X		X		X		
C-9 Commerce d'hébergement touristique		X		X			X		X		X		
C-10 Commerce éolique													
C-11 Commerce de gros et d'entreposage													
C-12 Commerce jeux de hasard et arcade		X		X			X		X		X		
Industrie													
I-1 Industrie légère													
I-2 Industrie lourde													
I-3 Industrie agricole													
I-4 Industrie d'extraction													
Publique													
P-1 Public et institutionnel													
P-2 Utilité publique		X		X			X		X		X		
Récréation extérieure													
R-1 Parc et espace vert		X		X			X		X		X		
R-2 Équipement récréatif extérieur intensif													
R-3 Équipement récréatif extérieur extensif													
Agricole													
A-1 Agriculture sans élevage													
A-2 Agriculture avec élevage													
Forêt													
F-1 Exploitation forestière													
Conservation													
Cn-1 Espace de conservation naturelle													
USAGES PARTICULIERS													
Usages spécifiquement autorisés		(1)		(1)			(1)		(1)		(1)		(1)
Usages spécifiquement exclus		(2)(3)		(2)(3)			(2)		(2)		(2)(3)		(2)(3)
RÈGLEMENTS PARTICULIERS													
PIA													
PAE													
Amendement													
NORMES DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL													
Largeur minimale (m)		6		6			6		6		6		6
Hauteur maximale (m)		11		11			11		11		11		8
Nombre d'étages maximum		3		3			3		3		3		2
Superficie minimale au sol d'un bâtiment (m²)		40		40			40		40		40		40
NORMES D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL													
Marge avant minimale (m)		8		8			8		8		8		8
Marge arrière minimale (m)		6		6			6		6		6		6
Marges latérales (m)		4		4			4		4		4		4
Somme des marges latérales (m)		12		12			12		12		12		12

L'article 6.7 Usages mixtes dans un bâtiment principal du règlement de zonage s'applique.

(1) Fermettes (article 7.2.7 du règlement de zonage).

(2) Éolienne, parc éolien, capteur solaire, lieu d'enfouissement technique (LET), centre de transfert de matières résiduelles et lieu de compostage des matières organiques.

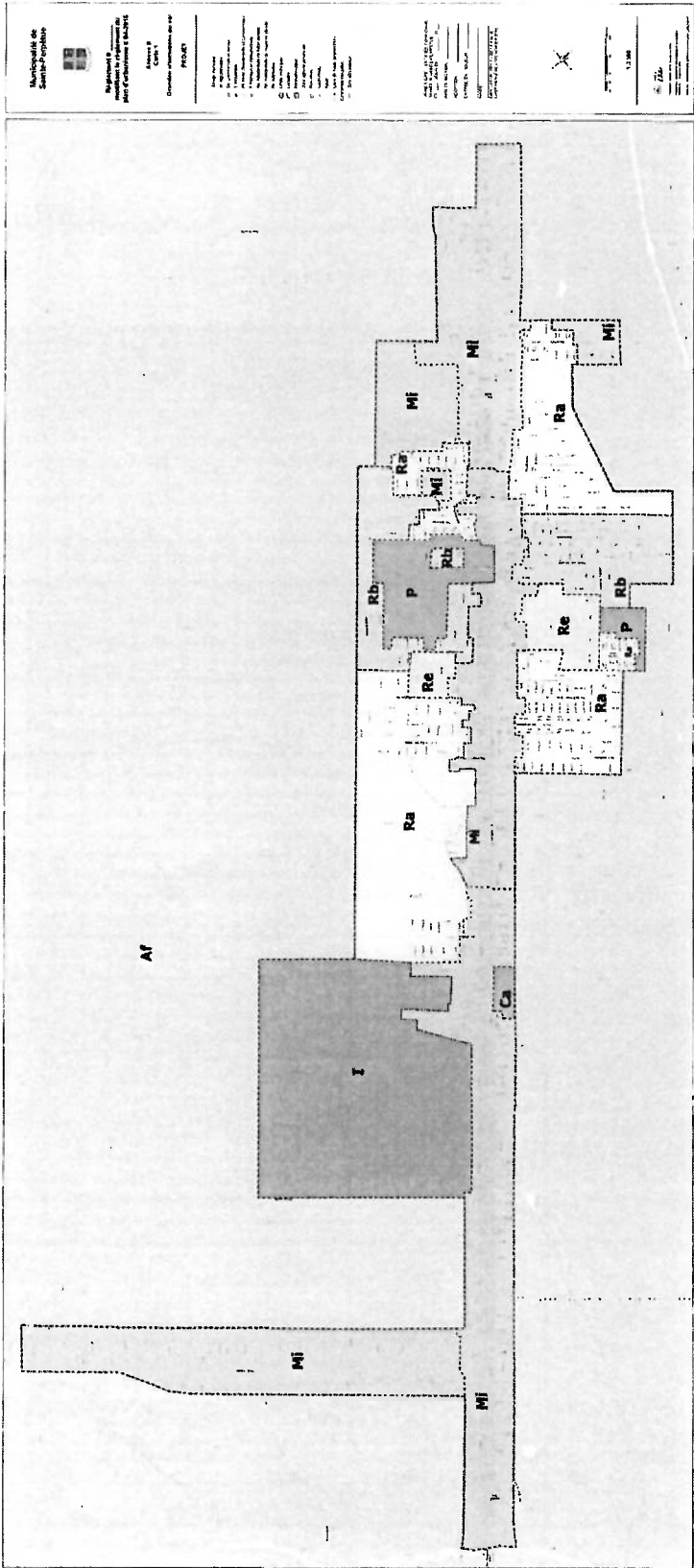
(3) Cimetière de véhicules automobiles, cour (parc) de ferraille.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

ANNEXE C



ADOPTÉ

184-07
2025

4.5 - Demande de don pour le Tournoi de golf de l'Érable

CONSIDÉRANT Que le comité du Tournoi de golf de l'Érable organise encore cette année, son tournoi de golf qui se tiendra le 16 août prochain au Club de golf St-Pamphile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Chouinard



N° de résolution
ou annotation

185-07
2025

Municipalité de Sainte-Perpétue

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER une commandite au montant de 250.00 \$ pour le Tournoi de golf de l'Érable.

ADOPTÉ

4.6 - Demande d'autorisation - Activité à l'O.T.J. - Pharmacie Isabelle Caron

ATTENDU QUE la Pharmacie Isabelle Caron a déposé une demande d'autorisation pour la tenue d'une activité sur le terrain de l'O.T.J. en septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de l'activité sur le terrain de l'OTJ.

ADOPTÉ

186-07
2025

4.7 - Demande de prêt de chaises et tables

ATTENDU QUE la Maison d'hébergement de Ste-Perpétue a déposé une demande pour avoir des tables et des chaises pour leur fête familiale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents de prêter des tables et des chaises pour leur fête familiale.

ADOPTÉ

187-07
2025

4.8 - Lettre d'appui au projet 14 villages

Considérant que le projet 14 Villages représente une opportunité structurante pour le développement touristique et identitaire de la MRC de L'Islet ;

Considérant que le projet favorise la promotion des richesses culturelles, gourmandes et naturelles de notre territoire ;

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Sainte-Perpétue appuie officiellement la démarche portée par le Regroupement des Arrêts Gourmands et l'Office du tourisme de la région de L'Islet ;

* À la demande de la conseillère Marylou Mercier, il est proposé d'ajouter dans la lettre d'appui que nous tenons à ce que les responsables représentent autant les gens de L'Islet-Nord que L'Islet-Sud.

ADOPTÉ

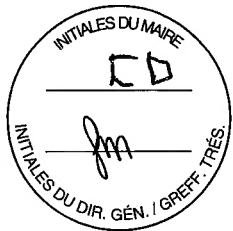
188-07
2025

4.9 - Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne directrice générale assurait le rôle de responsable de l'accès à l'information pour la Municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'accès à l'information du Québec exige la transmission d'un formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation des responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Ancil, et résolu à l'unanimité des membres présents :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

DE NOMMER Madame Lysiane Mercier, directrice générale, à titre de responsable de l'accès à l'information pour la Municipalité de Sainte-Perpétue, et de transmettre le formulaire de désignation à la Commission d'accès à l'information du Québec.

ADOPTÉ

189-07
2025

4.10 - Autorisation donnée à la directrice générale et au maire pour la signature du bail pour le local 201

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue est propriétaire du local situé au 366, rue Principale Sud ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite conclure un bail d'occupation avec La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-des-Érables-de-L'Islet-Sud pour l'utilisation de ce local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la directrice générale, Lysiane Mercier, et le maire, Claude Daigle, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail relatif au local susmentionné, selon les termes et conditions négociés.

ADOPTÉ

190-07
2025

4.11 - Adoption du Rapport des États financiers pour l'année 2024

ATTENDU QUE la firme de comptables "Raymond, Chabot, Grant & Thorthon" a déposé à la table du conseil en date du 16 juin 2025, le rapport des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Philippe Ouellet de la firme de comptables a présenté les états financiers aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'adopter le rapport des états financiers pour l'année 2024 de la firme de comptables "Raymond, Chabot, Grant & Thorthon".

ADOPTÉ

191-07
2025

4.12 - Engagement de Barbara Daris au poste de Chargée de projets et responsable de la vie culturelle

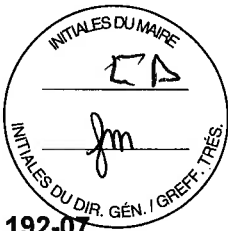
CONSIDÉRANT QUE Madame Barbara Daris a été choisi par le comité de sélection, pour occuper le poste de 'Chargée de projets et responsable de la vie culturelle';

CONSIDÉRANT QUE ce recrutement a été effectué en raison de la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents d'engager Madame Barbara Daris pour le poste de "Chargée de projets et responsable à la vie culturelle" avec une période de probation de 3 mois, au taux horaire établi par le conseil à raison de plus ou moins 32 heures par semaine et ce, à compter du mois d'août;

ADOPTÉ



192-07
2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

4.13 - Mandat donné à la directrice générale pour l'achat d'un pick-up pour les travaux publics

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a exprimé le besoin d'acquérir un nouveau camion afin de remplacer un véhicule en fin de vie utile ;

ATTENDU QUE la directrice générale a présentée une estimation des coûts et une recommandation quant au modèle requis ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cet achat nécessaire pour assurer la continuité et l'efficacité des services offerts à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'un pick-up pour un montant maximal de 63 875,08 \$ avec taxes applicables;

ADOPTÉ

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil

Abri des Appalaches

Parc en arrière avec le jeu de pétanque très beau.

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

Aucune réunion

5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard

Voirie

Le tour des rangs a été effectué, le calcium a été appliqué et le nivelage des rangs a été bien fait par Jean-François

5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier

Loisirs

Les cours de piscine commencés, nous avons une belle piscine sécuritaire.

TDJ, se déroule bien pour l'instant.

Baseball encore populaire cette année. Tournoi Rose et épine bien achalandé et bien déroulé.

Aménagement

Les fleurs plantées la semaine passée, Merci à Judith Pelletier et Nicole Lebel pour l'aide.

5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier

Transport Adapté

Rencontre avec le comptable

Offre pour vérifier heures supplémentaires et tout ce qui touche à l'argent

Offre d'emploi pour un chauffeur l'hiver



N° de résolution
ou annotation

193-07
2025

Municipalité de Sainte-Perpétue

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

Absent

5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

MRC de L'Islet

Rien qui touche la Municipalité de Sainte-Perpétue lors de la dernière séance

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

7.1 - Modifications du règlement 01-2025

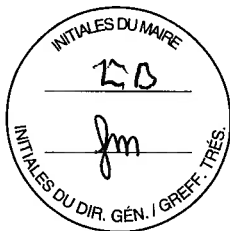
ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 01-2025 étant donné que le montant de la dépense est plus élevé.

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Perpétue a décrété, par le biais du règlement numéro 01-2025, une dépense de 1 069 433,24 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour effectuer des travaux de remplacements de ponceaux dans le Rang Lafontaine et le Rang Terrebonne.

Il est, par conséquent, proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le titre du règlement numéro 01-2025 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 01-2025 décrétant des dépenses de 1 125 863,94 \$ et un emprunt de 216 000 \$ pour effectuer des travaux de remplacements de ponceaux dans le Rang Lafontaine et le Rang Terrebonne »;
- QUE le deuxième « attendu » du règlement numéro 01-2025 est remplacé par le suivant : « ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 909 018 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » »;
- QUE l'article 3 du règlement numéro 01-2025 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 125 863,94 \$ aux fins du présent règlement »;
- QUE l'article 4 du règlement numéro 01-2025 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 216 000 \$ sur une période de 10 ans et affecter la somme de 845,94 \$ provenant du fonds réservé aux carrières-sablières »;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ



194-07
2025
N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	239 693,86\$
Comptes fournisseurs et JG	185 284,81\$

Classés en annexe

J. Mercier
Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Lysiane Mercier.

8.2 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2025

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2025

Copie classée en annexe

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 25 heures et se termine à 19 : 49 heures.

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 49 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Claude Daigle
Maire

J. Mercier
Lysiane Mercier
Directrice générale et gref. -trésorière

195-07
2025

196-07
2025



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue